

Association pour l'intégration et la migration (SIMI)

Baranova 33
130 00 Prague

Contactez nous
Par téléphone sur: (+420) 224 224 379
(+420) 605 263 035
(+420) 603 547 450
Par courriel sur: poradna@refug.cz

Heures de consultation

Lundi: 9:00-12:00 et 13:00-19:00

Mardi: sur rendez-vous

Mercredi: 9:00-12:00 et 13:00-17:00

Jeudi: 9:00-12:00 et 13:00-17:00

www.migrace.com
www.pracovnicevdomacnosti.cz
www.facebook/SIMIporadna
www.vk.com/ Simi poradna



www.migrace.com

www.migrace.com
www.pracovnicevdomacnosti.cz
www.facebook/SIMIporadna
www.vk.com/ Simi poradna

mande lorsque:

- vous êtes titulaire du titre de séjour de longue durée, ne possédez pas de passeport valide et ne pouvez pas vous en munir d'une autre manière (la validité maximale est de 180 jours)
- vous êtes titulaire du visa de séjour toléré de longue durée ou du titre de séjour toléré de longue durée séjournez sur le territoire sans passeport valide (la validité maximale est de 365 jours)

Le ministère de l'intérieur délivre le passeport provisoire sans demande lorsque:

- vous séjournez sur le territoire sans passeport valide
- à l'effectivité de la décision sur l'annulation de validité du visa de longue durée, du titre de séjour de longue durée ou du titre de séjour permanent
- à l'extinction du titre de séjour permanent
- à l'octroi du visa se séjour toléré

Pièces à fournir:

- formulaire rempli
- photo
- avis sur le fait que vous ne pouvez pas vous munir d'un passeport (par ex. Avis de votre ambassade)

Délai pour l'examen de la demande:

- 30 jours à compter du dépôt de la demande

Frais administratifs:

- 200 CZK

DONNEES BIOMETRIQUES – traitement digitale du visage et les empreintes des doigts

- concernent uniquement les ressortissants des pays tiers
- sont prises par les offices déterminés du ministère de l'intérieur

Obligatoires lorsque vous demandez :

- le titre de séjour de longue durée ou son renouvellement
- le titre de séjour permanent
- la délivrance de la carte verte ou de la carte bleue
- la délivrance d'une nouvelle carte de séjour

Frais administratifs (en forme des timbres fiscaux):

- 2.500 CZK (1.000 CZK pour les enfants âgés de moins de 15 ans) pour la délivrance de la carte de séjour ou de son renouvellement
- 1.000 CZK pour le changement de la carte de séjour
- 4.000 CZK (2.500 CZK pour les enfants âgés de moins de 15 ans) pour la délivrance de la carte de séjour supplémentaire de la carte abimée, détériorée, perdue, volée ou au porteur de données hors service

SÉJOURS EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

APERÇU ÉLÉMENTAIRE



 This project is co-financed by the European Union from the European Fund for the Integration of Third- Country Nationals

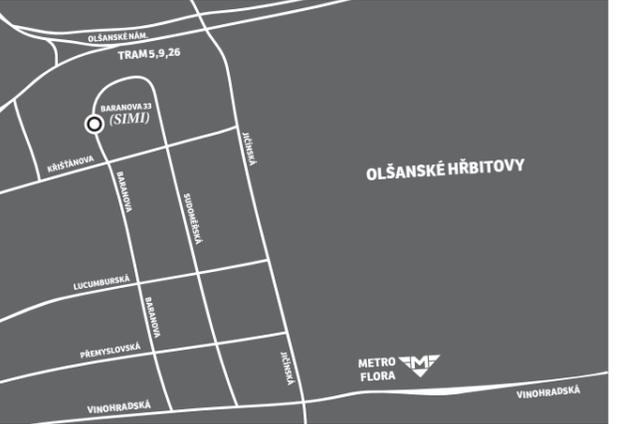
www.migrace.com
www.pracovnicevdomacnosti.cz
www.facebook/SIMIporadna
www.vk.com/ Simi poradna

Nous vous offrons nos conseils

Association pour l'intégration et la migration (SIMI)

SIMI est une organisation non-gouvernementale dont le but est de fournir du support général aux étrangers en République tchèque. Dans le cadre du projet La main de soutien V, nous offrons aux étrangers le conseil juridique et social et l'assistance auprès des autorités et des institutions publiques.

Sdružení pro integraci a migraci
Baranova 33
130 00 Praha 3
www.migrace.com



- identiques à celles fournies pour une nouvelle demande de séjour de longue durée

TITRE DE SÉJOUR PERMANENT SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Vous êtes éligible de déposer la demande lorsque vous êtes:

- ressortissant d'un pays tiers
- après cinq ans de séjour continu
- sans condition de séjour précédént continu sur le territoire
- pour motifs humanitaires
- pour d'autres motifs valant une considération particulière
- lorsque le séjour de l'étranger sur le territoire est dans l'intérêt de la République tchèque
- lorsqu'il s'agit d'un enfant mineur ou d'un enfant majeur dépendant d'un étranger séjournant sur le territoire en vertu du titre de séjour permanent, et lorsque la demande est déposée pour motif du regroupement familial
- après la fin de la procédure de protection internationale (dans les cas prévus par la loi, dan sun délai de 2 mois après la fin d'une telle procédure)

Où déposer la demande :

- auprès de l'ambassade de la République tchèque
- auprès de l'office du Ministère de l'intérieur selon le lieu de votre domicile

Pièces à fournir:

- formulaire rempli (vert)
- passeport
- 2 photos
- justificatif de ressources pour le séjour permanent sur le territoire (PAS dans les cas prévus par la loi)
- consentement du parent/représentant légal/tuteur avec votre séjour, lorsque vous êtes âgé de moins de 18 ans
- justificatif d'hébergement
- justificatif attestant la maîtrise de la langue tchèque requise (PAS dans les cas prévus par la loi)
- justificatif de motif du séjour (PAS dans les cas prévus par la loi)
- document équivalent à l'extrait du casier judiciaire (PAS dans les cas prévus par la loi)

Durée de la validité:

- 10 ans (5 ans pour les enfants âgés de moins de 15 ans)

Délai pour l'examen de la demande:

- 180 jours à compter du dépôt de la demande

Frais administratifs:

- 2.500 CZK (1.000 CZK pour les enfants âgés de moins de 15 ans)

Après 2 ans de séjour temporaire continu sur le territoire, vous pouvez solliciter le titre de séjour permanent lorsque vous êtes membre de famille d'un ressortissant de la République tchèque pendant 1 an au minimum et lorsque celui-ci est enregistré au domicile permanent sur le territoire, ou bien vous êtes membre de famille d'un ressortissant d'un autre Etat membre de l'UE qui est titulaire du titre de séjour permanent sur le territoire (les pièces à fournir auprès de la demande sont prévues par la loi).

MODIFICATION DES COMPETENCES EN VERTU DE L'AMENDEMENT DE LA LOI SUR LE SEJOUR DES ETRANGERS No. 427/2010

Coll.
Signifie de modification essentielle le transfert de toute gestion des titres de séjour et des visas de longue durée à la compétence du Ministère de l'intérieur de la République tchèque.

Les organes suivants ont des compétences dans le domaine des séjours:
Police des étrangers
Ministère de l'intérieur
Ministère des affaires étrangères – octroie des titres de séjour aux étrangers bénéficiant des privilèges et immunités selon le droit international

Police des étrangers décide sur:

- le refus de l'entrée d'un étranger sur le territoire et sur l'annulation de la validité des visas
- la détention d'un étranger pour le but de l'expulsion administrative, sur la compensation des frais d'expulsion administrative, sur la mise d'un étranger à l'établissement de détention
- la prolongation du séjour en vertu du visa de courte durée, sur l'achèvement du séjour temporaire et délivre l'ordre de départ
- l'annulation de la validité du visa de courte durée
- l'expulsion administrative, l'imposition de l'obligation de quitter le territoire, sur l'imposition d'une mesure particulière pour le but de refoulement
- la mise d'un étranger à l'établissement de détention

Exécute le contôle de séjour

Ministère de l'intérieur décide sur:

- l'octroi du titre de séjour permanent et de son renouvellement
- la délivrance/l'enlevée du passeport de l'étranger
- l'octroi/l'annulation du status du résident de longue durée

- la délivrance, l'annulation et le renouvellement des cartes vertes

À partir de l'année 2011

- Etablit des données biométriques
 - Décide sur:
- l'octroi des visas de longue durée, sur la prolongation de la période de séjour et sur le renouvellement de la validité des visas de longue durée
- la délivrance et le renouvellement des titres de séjour de longue durée et temporaires
- l'octroi, l'enlevée et le renouvellement des cartes bleues

MODIFICATIONS CONCERNANT L'ASSURENCE-MALADIE A PARTIR DU 1er JANVIER 2011

La possibilité de l'assurance urgente extinct (à l'exception des visas de tourisme à validité jusqu'aux 90 jours).
Si l'assurance-maladie publique de la République tchèque ne vous concerne pas, vous devrez être assuré de manière COMPLEXE au limite d'assurance excédant 60.000 Eur. Les soins complexes ne comprennent pas le traitement dentaire (sauf les cas urgents), etc. – LISEZ ATTENTIVEMENT LES EXCEPTIONS DE L'ASSURANCE-MALADIE de chaque agence d'assurance!

- Une telle assurance-maladie doit être payée pour la durée intégrale du séjour et convenue uniquement auprès de l'agence d'assurance autorisée de gérer ce type d'assurance-maladie sur le territoire de la République tchèque. Si vous déposez la demande de séjour à l'étranger, vous pourrez vous faire assurer également auprès de l'agence d'assurance qui:
 - opère également dans d'autres Etats membres l'Union européenne ou dans l'Etat lié par le Traité de l'Espace économique européen (Islande, Lichtenstein, Norvège)
 - opère dans l'Etat dont vous êtes le citoyen ou bien dans lequel vous possédez du permis de séjour
 - Ensemble avec le justificatif d'assurance, vous devez également présenter la traduction certifiée du contrat d'assurance et des termes d'assurance généraux en langue tchèque.
 - Le certificat de paiement de la cotisation d'assurance doit être présenté avec la damnde de séjour. Si le permis de séjour ne vous est pas octroyé, certaines agences d'assurance-maladie vous rembourseront les cotisations non épuisées (Slavia, Maxima, Uniqa avec les frais d'abbulation de 20%).
- Toute agence d'assurance a le droit de NE PAS vous assurer!

PASSEPORT DE L'ÉTRANGER

Vous êtes éligible de déposer la demande lorsque:

- vous êtes titulaire du titre de séjour permanent et ne possédez pas de passeport valide et lorsque vous prouvez que vous ne pouvez pas vous en munir
- vous êtes âgés de moins de 15 ans et vous séjournez en République tchèque en vertu de la décision sur la mise en charge supplémentaire
- vous êtes titulaire de la protection complémentaire et ne possédez pas de passeport
- vous bénéficiez de la protection provisoire et ne possédez pas de passeport

Pièces à fournir:

- formulaire rempli
- 2 photos, en cas du passeport de l'étranger qui ne contient pas de données biométriques

Où déposer la demande :

- auprès de l'office du Ministère de l'intérieur selon le lieu de votre domicile

Délai pour l'examen de la demande:

- 30 jours à compter du dépôt de la demande
- 15 jours à compter du dépôt de la demande – sans données biométriques

Durée de la validité:

- 10 ans
- 5 ans pour les enfants âgés de moins de 15 ans
- selon la validité de la carte de protection complémentaire ou de protection provisoire
- 6 mois - sans données biométriques
- la validité ne se renouvelle pas

Frais administratifs:

- 600 CZK (100 CZK pour les enfants âgés de moins de 15 ans) – avec les données biométriques
- 1.500 CZK (1.000 CZK pour les enfants âgés de moins de 15 ans) – sans données biométriques

PASSEPORT PROVISOIRE

La police délivre le passeport provisoire sur demande lorsque:

- vous ne possédez pas de passeport valide et ne pouvez pas vous en munir d'une autre manière
- vous êtes âgé de moins de 15 ans et êtes hospitalisé

Durée de la validité:

- 6 mois au maximum
- la validité ne se renouvelle pas

La police délivre le passeport provisoire sans demande lorsque:

- vous séjournez sur le territoire sans passeport valide, après avoir déclaré de caduc le visa de courte durée
- la décision sur votre expulsion est devenue effective et vous ne possédez pas de passeport

Le ministère de l'intérieur délivre le passeport provisoire sur de-

VISAS DE LONGUE DURÉE

– VISAS DE PLUS DE 90 JOURS

Types de visas selon le motif du séjour:

- emploi
- entrepreneuriat
- recherche
- études
- reprise de la carte de séjour permanent, carte de séjour de longue durée pour motif du regroupement familial, des études, de la recherche, de la carte verte ou de la carte bleue
- séjour toléré sur le territoire

Vous êtes éligible de déposer votre demande de visa lorsque vous êtes :

- ressortissant d'un „pays tiers“ – toute personne n’étant pas de ressortis-sant de l’UE

Où déposer la demande de visa:

- auprès de l’ambassade de la République tchèque au pays d’origine
- auprès de l’ambassade de la République tchèqe quelconque en cas de certaines nationalités, par ex. Etats-Unis, Japon (décret du Ministère de l’intérieur de la République tchèque no. 429/2010 Coll.)
- sur le territoire de la République tchèque en cas du visa pour le motif du séjour toléré
 - Pièces à fournir:**
 - formulaire rempli -http://www.mzv.cz/public/bd/22/b1/526394_426744_Formular_zadosti_o_dlouhodob_e_vizum.pdf
 - passeport en cours de validité
 - photo d’identité, à moins que l’enregistrement du visage digitale du de-mandeur soit effectué
 - justificatif d’hébergement pour la totalité du séjour sur le territoire
 - justificatif d’assurance voyage pour la totalité du séjour
 - sur demande – document équivalent à l’extrait du casier judiciaire de la République tchèque (à l’exception des enfants âgés de moins de 15 ans), certificat médical
 - justificatif de motif du séjour
 - emploi - permis de travail ou numéro de dossier de la demande de permis de travail
 - données d’identification du bureau de travail aupr auprès duquel la demande de permis a été déposée
 - entrepreneuriat - justificatif d’inscription au registre, à la liste ou à l’évidence
 - approprié - justificatif de ressources pour le séjour sur le territoire
 - recherche - convention d’accueil
 - avis de l’organisation de recherche
 - reprise de la carte de séjour - décision sur l’octroi de la carte de séjour permanent, carte de séjour de longue durée, carte verte ou de la carte bleue

- études - justificatif d’admission aux études
- sur demande - document équivalent à l’extrait du casier judiciaire de la Ré-publique tchèque (à l’exception des enfants âgés de moins de 15 ans), certificat médical

Délai pour l’examen de la demande de visa:

- 90 jours à compter du dépôt de la demande (120 jours dans les cas compli-qués)
 - Durée de la validité du visa:**
 - 6 mois au maximum
 - 60 jours en cas de la remise de la carte de séjour
 - possibilité de renouvellement

Frais administratifs:

- 2.500 CZK (les enfants âgés de moins de 6 ans sont dispensés de tous frais administratifs)

TITRE DE SÉJOUR DE LONGUE DURÉE

Vous êtes éligible de déposer la demande:

- lorsque vous êtes ressortissant d’un pays tiers, en tant que le titulaire du visa de plus de 90 jours et vous envisagez de séjourner temporairement en République tchèque pour une période de plus de 6 mois et pour le même motif du séjour
- dans d’autres cas prévus par la loi
- Motifs de séjours:**
- regroupement familial
- résident d’un autre Etat membre de l’UE
- études
- protection sur le territoire
- recherche
- carte verte ou carte bleue
- séjour toléré sur le territoire
- emploi
- entrepreneuriat

A partir de l'année 2011, le titre de séjour pour le motif de „participation à la personne morale“ n'est plus délivré !!

Où déposer la demande:

- auprès de l’office du Ministère de l’intérieur de la République tchèque selon le lieu de votre domicile
- auprès de l’ambassade de la République tchèque quelconque en cas de certaines nationalités, par ex. Etats-Unis, Japon (décret du Ministère de l’intérieur de la République tchèque no. 429/2010 Coll.)
- auprès de l’ambassade de la République tchèque au pays d’origine, si ceci est prévu par la loi

Durée de la validité:

- varie selon le type de motif du séjour
- possibilité de renouvellement multiple

Pièces à fournir:

- formulaire rempli (vert)
- passeport en cours de validité
- 2 photos
- justificatif d’hébergement pour la totalité du séjour
- justificatif de motif du séjour
- justificatif de ressources pour la totalité du séjour
- justificatif d’assurance voyage pour la totalité du séjour
- il est obligatoire de se présenter en personne afin de déposer la demande
- Délais pour le dépôt de la demande:
- dans un délai de 90 jours au plus tôt et 14 jours au plus tard avant l’expiration de la validité du visa de plus de 90 jours
- Délai pour l’examen de la demande:**
- varie selon le type de motif du séjour

Au cours de votre séjour sur le territoire, le Ministère de l’intérieur peut examiner si vous remplissez le motif de votre séjour.

TITRE DE SÉJOUR DE LONGUE DURÉE POUR MOTIF D’ENTREPRENEURIAT

Vous êtes éligible de déposer le demande:

- lorsque vous êtes entrepreneur en République tchèqe en tant que le travailleur libre - OSVČ (titulaire de licence) ou bien vous êtes un organe statutaire (gérant) ou un membre de l’organe statutaire d’une société com-merciale ou d’une coopérative (associé).

Où déposer la demande:

- auprès de l’office du Ministère de l’intérieur de la République tchèque selon le lieu de votre domicile
- auprès de l’ambassade de la République tchèque

Pièces à fournir:

- formulaire rempli (vert)
- passeport en cours de validité
- 2 photos
- justificatif d’hébergement pour la totalité du séjour
- justificatif d’inscription au registre, à la liste ou à l’évidence approprié
- justificatif de ressources pour le séjour sur le territoire
- lorsque vous êtes un travailleur libre: attestation que vous n’avez pas d’impayé sur les impôts, ni sur la sécurité sociale et non plus sur la poli-tique d’Etat de l’emploi
- lorsque vous êtes un gérant, un associé d’une société commerciale ou d’une coopérative : attestation qu’une telle société/coopérative n’a pas d’impayé sur les impôts, ni sur la sécurité sociale et non plus sur la poli-tique d’Etat de l’emploi
- sur demande - détermination de paiement de l’impôt sur les revenus

Durée de la validité du titre de séjour:

- 2 ans
- Délai pour l’examen de la demande:**
- 60 jours à compter du dépôt de la demande
- Frais administratifs:**
- 2.500 CZK

CARTE D’EMPLOYÉ (ZK)

Deux types de carte d’employé:

- DUALE (relie le permis de travail avec le permis de séjour)
- NON DUALE (ne remplit que la fonction du permis de séjour)

Vous pouvez demander:

- La carte d’employé duale – si vous envisagez de séjourner sur le territoire de la République tchèque aux fins d’emploi pour plus de 3 mois et s’il s’agit d’un poste de travail classé au "Registre central des postes vacants à occuper par les titulaires de carte d’employé" (Centrální evidence volných pracovních míst obsaditelných držiteli zaměstnanecké karty, CEVPM)
- La carte d’employé non duale - si vous envisagez de séjourner sur le territoire de la République tchèque aux fins d’emploi pour plus de 3 mois et vous êtes : a) un étranger à l’accès libre sur le marché de travail, ou b) un étranger ayant besoin de permis de travail

Où déposer la demande:

- auprès de la branche du Ministère de l’Intérieur selon votre lieu de séjour
- auprès de la représentation diplomatique de la République tchèque

Que faut-il fournir avec la demande:

- formulaire rempli (vert)
- titre de voyage (passeport)

- preuve d’hébergement pour la durée de séjour
- 2 photographies
- document d’assurance maladie de voyage (seulement dans certains cas)
- contrat de travail, ou un accord sur l’activité de travail ou un contrat de contrat futur - le salaire mensuel doit s’élever au moins au montant du salaire minimal - la durée du travail doit dépasser 15 heures par semaine au minimum
- document prouvant l’aptitude professionnelle (PAS dans le cas de la carte non duale)
- il doit s’agir d’un poste de travail classé dans le Registre central des postes vacants occupables par des titulaires de carte d’employé (PAS dans le cas de la carte non duale)
- pour la carte non duale uniquement : il faut fournir le document prouvant l’accès libre sur le marché de travail, ou bien un permis de travail

- Sur demande:** - document équivalent à l’extrait du casier judiciaire
 - preuve de la reconnaissance de votre formation à l’étranger par l’autorité compétente de la République tchèque
 - rapport médical que vous ne souffrez pas de maladie grave

Validité de la carte d’employé:

- équivalente à la durée du contrat de travail ou du permis de travail, 2 ans au maximum

Délai de délivrance de la décision:

- 60 jours à compter de la demande, ou 90 jours dans les cas compliqués

Frais administratifs: 1.000 couronnes tchèques

Prolongement de la validité:

- au plus tôt 90 jours et au plus tard 14 jours avant la date d’expiration de la validité de la carte
- il ne doit plus s’agir nécessairement d’un poste de travail classé dans le Registre central des postes vacants à occuper par les titulaires de carte d’employé
- ATTENTION!!
 - pour la carte duale, durant la prise de la décision sur le prolongement de la carte duale, il est possible de séjourner sur le territoire de la République tchèque, mais vous NE DEVEZ PAS TRAVAILLER une fois la validité de la carte actuelle a-t-elle expiré!
 - Pour la carte non duale – si vous avez l’accès libre sur le marché de travail, vous pourrez travailler sans restriction
 - si vous ave zle permis de travail, vous pourrez travailler jusqu’à son expiration

Changement du poste de travail :

- en cas de la carte duale, il faudra obtenir l’accord du Ministère de l’intérieur
- en cas de la carte non duale – si vous avez l’accès libre au marché de travail, il faudra annoncer ce changement au Ministère de l’intérieur dans le délais de 3 jours ouvrables - si vous avez le permis de travail, il faudra contacter l’agence régionale compétente du Bureau de travail

CARTE BLEUE

A quel moment déposer la demande:

- lorsque vous envisagez de séjourner temporairement sur le territoire pour une période de plus de 3 mois et vous serez employé sur un poste exigeant de haute qualification (éducation supérieure ou éducation pro-fessionnelle supérieure à durée de 3 ans au minimum)

Où déposer la demande :

- auprès de l’ambassade de la République tchèque
- auprès de l’office du Ministère de l’intérieur (dans les cas prévus par la loi)

Pièces à fournir:

- passeport
- justificatif d’hébergement pour la totalité du séjour
- 2 photos
- contrat de travail pour l’exercice de l’emploi exigeant de haute qualifica-tion convenue pour une durée minimale d’un an pour l’horaire de travail prévu par la loi. Ensuite, le contrat doit contenir le montant convenu du salaire brut mensuel ou annuel correspondant au moins au 1,5 multiple du salaire brut annuel moyen publié par la communication du ministère du travail et des affaires sociales
- justificatif attestant la haute qualification

Délai pour l’examen de la demande:

- 90 jours à compter du dépôt de la demande

Renouvellement de la Carte bleue:

- auprès de l’office du Ministère de l’intérieur

Pièces à fournir pour le renouvellement:

- identiques à celles fournies pour la première demande

Frais administratifs:

- 1.000 CZK

TITRE DE SÉJOUR DE LONGUE DURÉE POUR MOTIF DE REGROUPEMENT FAMILIAL

Vous êtes éligible de déposer la demande lorsque vous êtes :

- conjoint, enfant mineur ou majeur dépendant de l’étranger titulaire du titre de séjour ou du réfugié (le mariage a doit avoir été contracté avant l’octroi du status réfugié)
- enfant mineur ou majeur dépendant du conjoint de l’étranger titulaire de la carte de séjour ou du réfugié
- mineur à la charge familiale supplémentaire de l’étranger titulaire de la carte de séjour ou du réfugié ou de son conjoint
- parent, éventuellement d’autres ascendants ou le tuteur du réfugié mineur
- étranger solitaire de plus de 65 ans ou, sans condition d’âge, qui n’est pas capable de se traiter seul pour des raisons de santé, si ceci est le cas du regroupement familial avec un parent ou un enfant titulaire de la carte de séjour sur le territoire
- l’étranger qui, avant d’avoir entré sur le territoire de la République tchèque, a séjourné sur le territoire d’un autre Etat membre de l’UE en tant que le membre de famille d’un titulaire de la carte bleue (titre de sé-jour de longue durée pour motif d’exercice de l’emploi exigeant de haute qualification). Dans ce cas-là, vous êtes obligé de déposer votre demande dans un délai d’1 mois à compter de l’entrée sur le territoire.

Personne, avec laquelle se regroupe-t-on, doit avoir:

- carte de séjour permanent ou de longue durée et de séjourner sur le territoire de la République tchèque pendant une période de 15 mois au

- minimum (en cas du regroupement des époux, les deux conjoints doivent être âgés de plus de 20 ans) **ou**
- carte verte du type „A“ et de séjourner sur le territoire pendant une péri-ode de 6 mois au minimum, **ou**
- carte verte du type „B“ et de séjourner sur le territoire pendant une péri-ode de 1 an au minimum, **ou**
- carte bleue, **ou**
- asile (lorsque vous déposez la demande dans un délai de 3 mois à compter de l’octroi d’asile, les pièces à fournir sont que voici : formulaire rempli, passeport, 2 photos, justificatif de parenté)

Où déposer la demande :

- auprès de l’ambassade de la République tchèque
- auprès de l’office du Ministère de l’intérieur selon le lieu de votre domicile si vous séjournez sur le territoire en vertu du visa de plus de 90 jours ou en vertu du titre de séjour de longue durée pour un autre motif

Pièces à fournir:

- formulaire rempli (vert)
- passeport
- 2 photos
- justificatif d’hébergement pour la totalité du séjour
- justificatif de parenté
- consentement du parent/représentant légal/tuteur lorsque l’enfant se regroupe avec une autre personne (à l’exception des cas lorsqu’il n’est pas possible de présenter un tel consentement pour des raisons objectives ou lorsque l’enfant séjourne déjà sur le territoire de la République tchèque)
- justificatif de ressources nécessaires pour le séjour
- justificatif d’assurance voyage

Délai pour l’examen de la demande:

- 270 jours à compter du dépôt de la demande

Durée de la validité:

- 1 an au minimum

Frais administratifs:

- 2.500 CZK (1.000 CZK pour les enfants âgés de moins de 15 ans)

TITRE DE SÉJOUR DE LONGUE DURÉE POUR MOTIF DES ÉTUDES

Vous êtes éligible de déposer la demande :

- lorsque vous envisagez d’étudier sur le territoire de la République tchèque et lorsqu’il s’agit des études définies selon la loi sur le séjour des étrangers

Où déposer la demande :

- auprès de l’ambassade de la République tchèque
- auprès de l’office du Ministère de l’intérieur selon le lieu de votre domi-cile si vous séjournez sur le territoire en vertu du visa de plus de 90 jours ou en vertu du titre de séjour de longue durée pour un autre motif

Pièces à fournir:

- formulaire rempli (vert)
- passeport
- justificatif d’admission aux études
- justificatif d’hébergement pour la totalité du séjour
- 2 photos
- consentement du parent/représentant légal/tuteur avec votre séjour, lorsque vous êtes âgé de moins de 18 ans
- justificatif de ressources nécessaires pour le séjour
- justificatif d’assurance voyage

Durée de la validité:

- 1 an

Délai pour l’examen de la demande:

- 60 jours à compter du dépôt de la demande

Frais administratifs:

- 2.500 CZK

CHANGEMENT DE MOTIF DU SÉJOUR

A quel moment déposer la demande:

- lorsque vous désirez de changer le motif de votre séjour par rapport à celui qui vous a été attribué

Où déposer la demande de visa:

- auprès de l’office du Ministère de l’intérieur de la République tchèque selon le lieu de votre domicile

Durée de la validité:

- varie selon le type de motif du séjour
- possibilité de renouvellement multiple

Conditions spéciales:

- titulaires de la carte de séjour pour motif du regroupement familial – changement de motif du séjour est possible après 3 ans de séjour sur le territoire ou après avoir atteint l’âge de 18 ans
- titulaires de la carte verte - changement de motif du séjour est possible après 1 an de séjour sur le territoire
- changement pour le motif d’entrepreneuriat - après 2 ans de séjour sur le territoire

Pièces à fournir: